

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2012/54

**Objet : Réorganisation de la grille des personnels de catégorie B - ouverture d'un poste de Rédacteur principal et fermeture d'un poste de Rédacteur**

L'an deux mille douze, le 19 décembre 2012, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

### Séance du 19 décembre 2012

Date de convocation :  
Le 20 novembre 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents  
Vote(s) pour 15  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s)

Secrétaire de séance :  
M. Michel BAUDRY

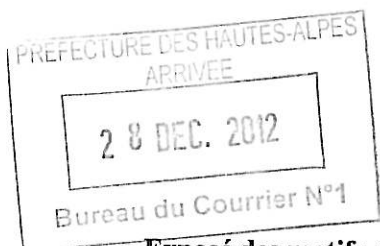
Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Jean Claude FERMIER**, **M. Marc AUDIER** (Suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD**, **M. Michel BAUDRY**, **Mme Elisabeth CLAUZIER** (Suppléante de Mme Catherine SAUMONT), **Mme Valérie ROSSI**, **Mme Valérie GRECARD**, **M. Daniel BOSQUET**, **M. Christian DURAND**, **M. Jean Louis PONCET**, **M. Richard SIRI**

Etaient représentés :  
Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER  
Mme Catherine SAUMONT par Mme Elisabeth CLAUZIER

Etaient invités : M. Christian GROSSAN (CG 05), M. Yves BLANC (représentant la commune de Prunières), M. Yves LELONG (Président du Comité de Promotion), Mme Brigitte FOURETS (Comité de promotion)

Etaient excusés : M. Joel GIRAUD (Député des Hautes Alpes), M. Pierre DENIS (Conseiller général 05), M. Claude FEUTRIER (Conseiller général 05), M. Roger DIDIER (Conseiller général 05) M. Jean Claude MICHEL (Conseiller Général des Alpes de Haute Provence délégué au tourisme), Mme Anne RINJONNEAU (CG 04 Tourisme), M. Alain ZURBACH (EDF), M. Patrice CEA (CDT 05), M. Michel LANFRANCHI (CCVU)



### Exposé des motifs :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. La décision est par ailleurs soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la proposition d'avancement de grade concernant Monsieur BATTOCCHIO (Comptable) émise par le Président et de l'avis favorable de la CAP du 25 octobre, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Le Président propose à l'assemblée la suppression de l'emploi de Rédacteur à temps complet, et la création d'un emploi de Rédacteur Principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

CONSIDERANT :

- Le tableau des emplois,
- L'avis favorable du Comité technique paritaire réuni le 29 novembre 2012,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :


- **DECIDE** d'adopter la proposition du Président
- **MODIFIE** en conséquence comme suivant le tableau des emplois :

Service Administratif et comptable					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Compabilité et Communication	Rédacteur	B	1	0	TC
	Rédacteur principal	B	0	1	TC

- **PREVOIT** d'inscrire au budget 2013 les crédits correspondants à cette décision.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.

  
Victor BERENGUEL

